

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
DM-2024-0021
DM-2024-0028

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 14 mai 2024 à 19h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois, le conseil de la Ville de Beauharnois statuera sur des demandes de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relative à immeuble suivant :

DM-2024-0021 – Immeuble sis au 505 à 507 rue Salaberry:

- Procéder à l'installation d'une remise dans la cour avant alors que l'article 4.22 du règlement de zonage 701 interdit l'installation d'une remise dans cette cour.

DM-2024-0028 – Immeuble sis au 260 rue Principale, lot 4 716 832:

- Procéder à la construction d'un abri d'auto permanent avec une marge avant secondaire de 3.10 mètres au lieu de 3.5 mètres tel que prescrit à l'article 4.15 du règlement de zonage 701 concernant les lots de coin.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant ces demandes lors de cette séance.

Un document explicatif des demandes de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

Donné à Beauharnois, ce 30 avril 2024



Me Janie Arseneau, greffière